



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD**

11 septembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 11 septembre 2023, à 19h00, à la salle des loisirs, sise au 130 rue Principale.

Sont présents :

Madame Sylvie Laval, mairesse
Monsieur Patrice Godin, conseiller
Monsieur Bernard Martel, conseiller
Madame Ginette Laliberté, conseillère
Monsieur Yvan Courchesne, conseiller
Madame Karine Trahan, conseillère

Est absent : Monsieur Hilarius Peter, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse

Est également présente sur place Julie St-Laurent, directrice générale & greffière-trésorière.

2023-09-233 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Karine Trahan
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19h03.

Adoptée.

2023-09-234 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 4.1 Approbation des comptes à payer
 - 4.2 Poste de responsable des travaux publics – Fin de probation de Éric Lessard
 - 4.3 Entretien ménager bureau municipal – Offre de services de Claire Manseau
 - 4.4 Financement camion Western Star – Appropriation au surplus accumulé
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Dépôt rapport du mois
6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE
 - 6.1 Dépôt rapports hebdomadaires voirie
 - 6.2 Vente faucheuse Kubota
 - 6.3 Travaux de rechargement 12^e Rang Est – Décompte progressif #1 et réception provisoire
 - 6.4 Travaux de voirie et de pavage 12^e Rang Est – Décompte progressif #2
 - 6.5 Garage municipal – Achat d'un dôme protecteur
 - 6.6 Chauffage garage municipal – Achat d'un appareil au propane
 - 6.7 Déneigement stationnements municipaux – Mandat René Giguère inc
 - 6.8 Projet de réhabilitation de chaussée Ch. Beaudoin Nord – Offre de services de EXP inc.
 - 6.9 Chemin Beaudoin Nord – Programme PAVL (Volet accélération) – Dépôt d'une demande d'aide financière
7. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ BIEN-ÊTRE
 - 7.1 Travaux de cours d'eau – Branche 23 du cours d'eau Marquis
8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 8.1 Modification à l'entente de service d'inspection entre la MRC de Drummond et la Municipalité de Durham-Sud / Autorisation de signature
9. LOISIRS ET CULTURE
10. COMMUNICATIONS DIVERSES
 - 10.1 Demande de A. Michaud-Duhamel – Demande d'annulation de facture
 - 10.2 Durham-Sud – Amie des aînés
 - 10.3 Demande d'aide financière (2^e) programme TAPU – Refus
 - 10.4 Fondation Cégep de Drummondville – Demande de contribution
11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS



12. RAPPORT DES EMPLOYÉS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Patrice Godin
Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

2023-09-235 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal suivant :

- Séance ordinaire du 14 août 2023

En conséquence,
Il est proposé par Bernard Martel
Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du mois d'août 2023 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2023-09-236 4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

4.1 Approbation des comptes à payer

Attendu que les dépenses ont été présentées aux membres du Conseil lors de la préséance ;

En conséquence,
Il est proposé par Yvan Courchesne
Et résolu que le conseil municipal approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de	724 177.08 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	31 867.44 \$
Comptes payés, pour un total général de	114 078.99 \$

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Julie St-Laurent, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Julie St-Laurent

2023-09-237 4.2 Poste de responsable des travaux publics – Fin de probation de Éric Lessard

Considérant l'entrée en fonction de Éric Lessard le 12 juin 2023 à titre de responsable des travaux publics ;

Considérant que les qualifications de Éric Lessard ont été jugées suffisantes et satisfaisantes pour occuper le poste de responsable des travaux publics ;

Il est proposé par Bernard Martel
Et résolu de mettre fin à la période probatoire de Éric Lessard et de confirmer sa permanence à ce poste.

Adoptée.

2023-09-238 4.3 Entretien ménage bureau municipal – Offre de services de Claire Manseau

Considérant l'offre de services de Claire Manseau pour effectuer l'entretien ménage du bureau municipal, du garage municipal et de cabane des patineurs ;



Il est proposé par Ginette Laliberté
Et résolu d'entériner l'entente signée le 5 juillet au taux horaire de 23,00\$, à forfait, pour une moyenne de 5 heures par semaine.

Adoptée.

2023-09-239 4.4 Financement camion Western Star – Appropriation du surplus accumulé

Attendu la résolution 2023-06-172 ;

Attendu le premier versement de 95 000,00\$ taxes en sus ;

Attendu qu'il y a lieu d'affecter ce montant au surplus accumulé non affecté ;

Il est proposé par Yvan Courchesne
Et résolu que la totalité de la dépense du premier versement soit assumée par une appropriation du surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Dépôt rapport du mois

Le directeur du service incendie dépose le rapport mensuel des activités du service incendie.

Adoptée.

6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

6.1 Dépôt rapports hebdomadaires du mois

Le responsable des travaux publics dépose les rapports hebdomadaires des activités du service.

Adoptée.

2023-09-240 6.2 Vente faucheuse Kubota

Considérant l'offre d'achat pour la faucheuse Kubota 2019 DM 2028 soumise par l'entreprise Ferme Colbert inc au montant de 7 500,00\$;

Il est proposé par Bernard Martel
Et résolu d'entériner le contrat de vente signé 29 août 2023 par Éric Lessard, responsable des travaux publics, au montant de 7 500,00\$.

Adoptée.

2023-09-241 6.3 Travaux de rechargement et de drainage 12^e Rang Est – Décompte progressif #1 et réception provisoire des ouvrages

Considérant la recommandation de paiement reçue le 5 septembre 2023 de la firme Les Services EXP inc au montant de 146 117.52\$ taxes incluses ;

Considérant que la dépense est admissible au programme TECQ 2019-2023 ;

Il est proposé par Karine Trahan
Et résolu d'accepter la recommandation de paiement transmise par EXP et d'autoriser le paiement de 146 117.52\$ taxes incluses à l'entreprise Excavation KVN inc. (9260-4073 inc).

D'autoriser la directrice générale à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages.

Adoptée.



2023-09-242 6.4 Travaux de voirie et de pavage 12^e Rang Est – Décompte progressif #2 et réception provisoire des ouvrages

Considérant la recommandation de paiement reçue le 5 septembre 2023 de la firme Les Services EXP inc au montant de 32 037,85\$ taxes incluses ;

Considérant que la dépense est admissible au programme TECQ 2019-2023 ;

Il est proposé par Patrice Godin

Et résolu d'accepter la recommandation de paiement transmise par EXP et d'autoriser le paiement de 32 037,85\$ taxes incluses.

D'autoriser la directrice générale à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages.

Adoptée.

2023-09-243 6.5 Garage municipal – Achat d'un dôme protecteur

Considérant la nécessité de placer les abrasifs à l'abris des intempéries ;

Considérant la proposition des firmes ci-bas :

- | | |
|---------------------|--------------------------|
| - Équipement A.C.I. | 7 202,50\$ taxes en sus |
| - Permodome | 31 220,00\$ taxes en sus |

Il est proposé par Bernard Martel

Et résolu d'accepter la proposition de Équipement A.C.I. pour l'achat d'un dôme protecteur au coût de 7 202,50\$ taxes en sus.

Adoptée.

2023-09-244 6.6 Garage municipal – Achat d'un système de chauffage au propane

Considérant que la proposition des firmes ci-bas pour le remplacement du système de chauffage à l'huile par un système de chauffage au propane :

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| - Hamel Propane | 6 050,00\$ taxes en sus |
| - Rainville gaz propane | 8 479,22\$ taxes en sus |
| - Suroît Propane | 9 678,39\$ taxes en sus |

Considérant que les frais de raccordements ne sont pas calculés dans ces soumissions.

Il est proposé par Karine Trahan

Et résolu d'accepter la proposition de Hamel Propane au montant de 6 050,00\$ taxes en sus.

Que les frais de raccordements soient assumés par la municipalité.

Que la totalité de la dépense au net soit assumée par une appropriation du surplus accumulé.

Adoptée.

2023-09-245 6.7 Déneigement stationnements municipaux – Mandat René Giguère Inc.

Considérant la soumission reçue de René Giguère Inc. pour le déneigement des stationnements municipaux au montant de 7 002,00\$ pour 25 sorties, un montant forfaitaire de 272,00\$ à partir de la 26^e sortie;

Considérant les sites à déneiger soit :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| - Coin bureau de poste | - Tour (sur 11 ^e Rang) |
| - Coin 116 / Hôtel-de-Ville | - Rue Court |
| - Caserne 10 ^e Rang | - Bureau municipal |
| - Loisirs | |

Il est proposé par Yvan Courchesne

Et résolu d'accepter la soumission de René Giguère Inc. au montant de 7002.00\$ pour 25 sorties et un montant de 280.08\$ par sortie supplémentaire.



Adoptée.

2023-09-246 6.8 Projet de réhabilitation de chaussée Ch. Beaudoin Nord – Offre de services de EXP inc.

Considérant l'offre de services soumise par les Services EXP inc Pour une mise à jour du dossier pour dépôt d'une nouvelle demande d'aide financière;

Il est proposé par Patrice Godin
Et résolu d'accepter l'offre de services de Services EXP inc jusqu'à un maximum de 3000,00\$ pour effectuer la mise à jour du dossier.

Adoptée.

2023-09-247 6.9 Chemin Beaudoin Nord – Programme PAVL (Volet accélération) – Dépôt d'une demande d'aide financière

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Attendu que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Yvan Courchesne
Et résolu que le conseil municipal de Durham-Sud autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Julie St-Laurent, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée.

7. HYGIÈNE DU MILIEU, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ BIEN-ÊTRE

2023-09-248 7.1 Travaux de cours d'eau – Branche 23 du cours d'eau Marquis

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud a demandé, à la MRC de Drummond, par la résolution no 2022-01-16, d'effectuer une analyse sommaire des besoins de la branche 23 du cours d'eau Marquis, à la suite de discussions intervenues entre des représentants de nos municipalités respectives;

Attendu que la branche 23 du cours d'eau Marquis a une longueur totale d'environ 1407 mètres et qu'elle prend sa source à Sainte-Christine sur le lot 2 326 518, transverse le chemin Nadeau, passe dans la Municipalité de Durham-Sud pour s'écouler sur le lot 5 981 216 puis sur le lot 5 981 214, pour revenir ensuite sur le lot 5 981 216 où elle a son embouchure dans le cours d'eau Marquis;

Attendu que le cours d'eau Marquis est sous la juridiction de la MRC de Drummond et d'Acton du fait que le cours d'eau Marquis, branche 23 relie ces deux territoires;

Attendu que des relevés d'arpentage ont été entrepris dans le cours d'eau afin de connaître l'élévation du lit et comparer l'état actuel du cours d'eau aux plans d'aménagement d'origine;



Attendu que cette démarche a permis de confirmer qu'il y a une accumulation significative de sédiments dans le fond du lit et que ceux-ci nuisent au bon écoulement de la traverse du chemin Nadeau, et conséquemment, des fossés de routes adjacents.

Attendu que la MRC de Drummond a établi que les travaux suivants seront nécessaires sur une longueur totale de 398 mètres linéaires :

- Curage du cours d'eau;
- Transport de matériel impropre à la culture si nécessaire;
- Nettoyage du ponceau de route;
- Régilage des déblais;
- Ensemencement;
- Piquetage des bandes riveraines.

Attendu que les interventions auront lieu sur les propriétés suivantes :

- Lot 5 981 216 à Durham-Sud (376 m);
- Chemin Nadeau à Durham-Sud (6 m);
- Chemin Nadeau à Sainte-Christine (8,1 m);
- Lot 2 326 518 à Sainte-Christine (9,7 m).

Attendu que le projet est estimé à environ 6 767 \$, soit 2 597 \$ en travaux de chantier et 4 170 \$ pour les opérations terrain, de gestion et d'analyse;

En conséquence,

Il est proposé par Patrice Godin

Et il est résolu que la Municipalité de Durham-Sud approuve les travaux à réaliser dans la branche 23 du Cours d'eau Marquis.

Que les sommes estimées pour les travaux soient prévues aux prévisions budgétaires 2024.

Que la Municipalité de Durham-Sud autorise le mode de répartition par le fond général pour les coûts relatifs à la demande d'intervention.

Adoptée.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2023-09-249

8.1 Modification à l'entente de service d'inspection entre la MRC de Drummond et Durham-Sud – Autorisation de signature

Attendu que la MRC de Drummond et la Municipalité de Durham-Sud ont signé, en vertu de l'article 569 et suivants du Code municipal du Québec, un protocole d'entente pour des services d'inspection le 25 août 2020;

Attendu que les municipalités de St-Edmond-de-Grantham, de St-Félix-de-Kingsey et de Durham-Sud ont signé, en vertu de l'article 569 et suivants du Code municipal du Québec, un protocole d'entente pour des services d'inspection ;

Attendu que ladite entente vient modifier certaines dispositions comprises dans l'entente entre la MRC et la municipalité de Durham-Sud ;

Attendu qu'un addenda est nécessaire afin de refléter ces changements ;

Il est proposé par Bernard Martel

Et résolu d'autoriser la directrice générale et la mairesse à signer l'addenda no. 1 modifiant le protocole d'entente pour des services d'inspection conclu entre la MRC de Drummond et la municipalité de Durham-Sud le 25 août 2020.

De transmettre l'addenda no. 1 signé à la MRC de Drummond.

Que la présente résolution annule et remplace la résolution 2023-06-163.

Adoptée.

9. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point.

**10. COMMUNICATIONS DIVERSES****2023-09-250 10.1 Demande de A. Michaud-Duhamel – Demande d’annulation de facture**

Considérant la demande de A. Michaud-Duhamel pour le retrait de facture émise dû à un déplacement de la firme Enviro5 Inc.;

Il est proposé par Patrice Godin
Et résolu de refuser la demande de retrait de facture no 202303844.

Adoptée.

10.2 Durham-Sud – Amie des Aînés

La mairesse fait part aux citoyens du certificat reçu « Durham-Sud, Amie des Aînés ».

10.3 Demande d’aide financière (2^e) programme TAPU – Refus

La mairesse fait part aux citoyens d’un 2^e refus d’aide financière dans le cadre du programme TAPU.

2023-09-251 10.4 Fondation Cégep de Drummondville – Demande de contribution

Considérant la demande de contribution de la Fondation du Cégep de Drummondville pour la remise annuelle des bourses;

Il est proposé par Karine Trahan
Et résolu d’offrir une contribution de 350,00\$ à la Fondation du Cégep de Drummondville.

Adoptée.

11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**12. RAPPORT DES EMPLOYÉS****13. PÉRIODE DE QUESTIONS****2023-09-252 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Karine Trahan
Et résolu que la séance soit levée à 7h45.

Adoptée.

Sylvie Laval
Mairesse

Julie St-Laurent
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Sylvie Laval, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du Code municipal.

Sylvie Laval, Mairesse